



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délocalisations

Question écrite n° 51302

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la localisation géographique des centres d'appels téléphoniques. Le Gouvernement a décidé de limiter les délocalisations par plusieurs dispositifs juridiques. Parmi ceux-là, le projet de préciser la localisation des centres d'appels téléphoniques a été développé dans la presse. Les entreprises de services, qui implantent souvent leurs centres d'appels téléphoniques dans des pays étrangers francophones, s'inquiètent donc des conséquences économiques de cette mesure, qui, si elle est entérinée, obligera les téléconseillers à annoncer la localisation géographique du centre, perturbant notamment la perception du message commercial par les clients. C'est pourquoi il souhaite savoir quels sont les projets du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51302

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9115